

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-4/20

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : QUERCI Danièle

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : PARIGI Jean-François

OBJET : Subvention à l'association Envol.

Le financement de l'accompagnement social lié au logement (A.S.L.L.) mis en oeuvre dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) est une compétence du Département et une priorité des politiques départementales. En dehors de ce cadre général cependant, le Département soutient certaines associations qui réalisent un travail d'accompagnement auprès d'un public spécifique autour de problématiques liées au logement telle que l'association Envol qui effectue un accompagnement social vers l'accès et le maintien dans le logement des patients de l'hôpital de Lagny-sur-Marne.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 28 janvier 2011, relative au budget du Département pour l'année 2011,

VU la délibération du Conseil général n° 4/02 en date du 28 janvier 2011, relative au budget du Département réservé à l'habitat pour l'année 2011,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions susvisées,

Après en avoir délibéré,

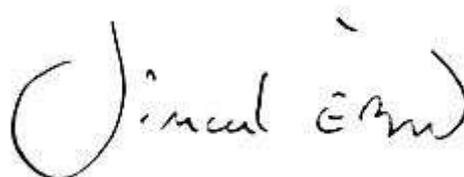
DECIDE

Article 1 : d'attribuer à l'association ENVOL, pour son travail d'accompagnement social auprès des patients du service psychiatrique de l'hôpital de Lagny-sur-Marne, une subvention d'un montant de **36 000 €** au titre de l'année 2011, qui sera prélevée sur les crédits inscrits sur le domaine "insertion par le logement", action "actions d'insertion par le logement", opération "actions d'insertion par le logement".

Article 2 : d'approuver le projet de convention relatif à la mission d'accompagnement social effectué par l'association ENVOL, auprès des patients du service psychiatrique de l'hôpital de Lagny-sur-Marne, tel que joint en annexe de la présente délibération, et d'autoriser le Président du Conseil général à le signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ